



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du deux septembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mmes Hélène SAISON, Conseillère Municipale, Sylvain IKET, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Willy SCHRAEN, sont absents excusés

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND ; Madame Jennifer DELTOMBE donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE ; M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire et M. Alain ZEGRE donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Hervé DEBARRE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du seize avril deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 24 minutes

### Délibération 24 09 35

#### CADEAU POUR UN DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT

Monsieur le Maire expose,

Un agent est admis à la retraite au 1<sup>er</sup> novembre prochain. Monsieur le Maire propose de lui offrir un cadeau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à offrir à l'agent un bon d'achat d'une valeur maximum de 200.00 € dans un magasin de pêche

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix septembre deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix septembre deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

20 SEP. 2024